



Commune d'AUBIGNOSC  
04200

[www.aubignosc04.fr](http://www.aubignosc04.fr)  
[mairie.aubignosc@wanadoo.fr](mailto:mairie.aubignosc@wanadoo.fr)  
04 92 62 41 94

**ARRETE MUNICIPAL N° 38/2024**

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

ROUTE DE LA DURANCE – SOUS LE PONT DE L'A51  
Inspection d'ouvrage d'art de l'A51

**Le maire de la commune d'AUBIGNOSC,**

- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code de la Voirie Routière

- Vu l'arrêté du 24.11.67 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu la requête en date du 25 avril 2024 de la Société SOCOTEC INFRASTRUCTURE, domiciliée à MONTPELLIER (34000), 1140 Avenue Albert Einstein, agissant pour le compte de la Société ESCOTA,
- Considérant que la circulation doit être règlementée « Route de la Durance sous le pont de l'A51 », le temps de la réalisation d'une inspection visuelle de l'ouvrage d'art de l'A51,

**ARRETE :**

**Art. 1er.** – Vu l'étroitesse de la route, la circulation sera interdite dans les deux sens « Route de la Durance sous le pont de l'A51 » le temps de la réalisation d'une inspection visuelle de l'ouvrage d'art de l'A51,

**Art. 2er :** Cette interdiction est valable **le 23 mai 2024 de 08 h 00 à 18 h 00.**

**Art. 3 :** La signalisation du chantier tant avancée que de position est de la responsabilité du pétitionnaire chargé des travaux. Elle sera mise en place, entretenue et déposée par celui-ci en la forme de « rubalise » dès la tombée du jour, de barrières munies de rétroréfléchisseurs.

La signalisation sera posée sur supports fixes dans les cas suivants :

- Persistance du danger la nuit ou le week-end
- Chantier de plus de quinze (15) jours

**Art. 4.** – La signalisation devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier. Elle sera déposée par le pétitionnaire chargé des travaux dès qu'elle n'aura plus d'utilité.

**Art. 5.** – Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée en mairie et transmise à :

- Monsieur le commandant de Brigade, Gendarmerie de Château-Arnoux
- Le pétitionnaire et affichée par ses soins à chaque extrémité du chantier
- 

Fait à AUBIGNOSC, le 25 avril 2024

Le maire,

  
R. AVINENS

